

République FRANCAISE  
Commune d'Oullins-Pierre-Bénite  
Métropole de Lyon

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20240409\_04 du 09/04/2024  
Direction des finances

L'an deux mille vingt quatre, le neuf avril, à 19 h 00.

Le Conseil municipal dûment convoqué le 03/04/2024, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Clotilde POUZERGUE, le Maire déléguée.

Le secrétaire de séance désigné est : Madame Tassadit BELLABAS.

Rapporteur : Marlène BONTEMPS

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 66

Nombre de conseillers municipaux présents : 42

Nombre de conseillers municipaux absents et représentés : 19

Nombre de conseillers municipaux absents : 5

### PRÉSENTS :

Christian AMBARD - Nadine BADR-VOVELLE - Tassadit BELLABAS - Claire BELLISSEN - Marlène BONTEMPS - Anaëlle CAILLET - Michèle CALVANO - Christine CHALAND - Eliane CHAPON - Jean-Louis CLAUDE - Sandrine COMTE - Patricia DAUVERGNE - Clément DELORME - Alain DONJON - Thierry DUCHAMP - Benjamin GIRON - Marcel GOLBERY - David GUILLEMAN - Sandrine HALLONET-VAISMAN - Alexandre HEBERT - Frédéric HYVERNAT - Bernard JAVAZZO - Pierre LAFORETS - Dominique LARGE - Solange MARTELLACCI - Josiane MARTIN - Pierre-Marie MAUXION - Levana MBOUNI - Marjorie MERCIER - Maryse MICHAUD - Claude MOUCHIKHINE - Clotilde POUZERGUE - Louis PROTON - Jacques ROS - Paul SACHOT - Max SEBASTIEN - Joëlle SECHAUD - Bertrand SEGRETAIN - Philippe SOUCHON - Ahlame TABBOUBI - Georges TRANCHARD - Jean-Luc VIDALOT

### ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Michel BAARSCH pouvoir à Claire BELLISSEN  
Cédric BARBIERO pouvoir à Christine CHALAND  
Nora BELATTAR pouvoir à Marjorie MERCIER  
Sandrine BELMONT pouvoir à Tassadit BELLABAS  
Marine BOISSIER pouvoir à Marlène BONTEMPS  
Anne DEMOND pouvoir à Christian AMBARD  
Marysa DOMINGUEZ pouvoir à Sandrine COMTE  
Oihiba DRIDI pouvoir à Marcel GOLBERY  
Yann-Yves DU REPAIRE pouvoir à Maryse MICHAUD  
Sandrine GUILLEMIN pouvoir à David GUILLEMAN  
Jean-Charles KOHLHAAS pouvoir à Benjamin GIRON  
Patrice LANGIN pouvoir à Thierry DUCHAMP  
Marion LECLERE pouvoir à Solange MARTELLACCI  
Alexis MONTOLIU pouvoir à Levana MBOUNI  
Anne PASTUREL pouvoir à Philippe SOUCHON  
Jean-Luc PAYS pouvoir à Frédéric HYVERNAT  
Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER pouvoir à Clément DELORME  
Christiane PLASSARD pouvoir à Jean-Luc VIDALOT  
Chantal TURCANO-DUROUSSET pouvoir à Anaëlle CAILLET

### ABSENT(ES) :

Anissa HIDRI - Philippe LOCATELLI - Bertrand MANTELET - Maud MILLIER  
DUMOULIN - Jérôme MOROGE

**Objet : Compte administratif 2023 du budget annexe culture de la Commune de Pierre-Bénite**

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1612-12, L2121-14 , L2121-29, L2121-31 et L2311-5 ;

Vu l'examen du rapport :

A reçu un avis favorable en Commission finances ressources humaines sécurité et affaires générales du 02/04/2024

A reçu un avis favorable en Conseil Communal délégué de Pierre-Bénite du 02/04/2024

Vu le rapport par lequel Madame l'Adjointe expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

Le compte administratif 2023 du budget annexe Culture de la Commune de Pierre-Bénite présente les écritures suivantes :

EXECUTION DU BUDGET	DEPENSES 2023	RECETTES 2023
SECTION DE FONCTIONNEMENT	<b>512 312,18</b>	<b>479 138,44</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT	<b>37 082,98</b>	<b>19 668,61</b>

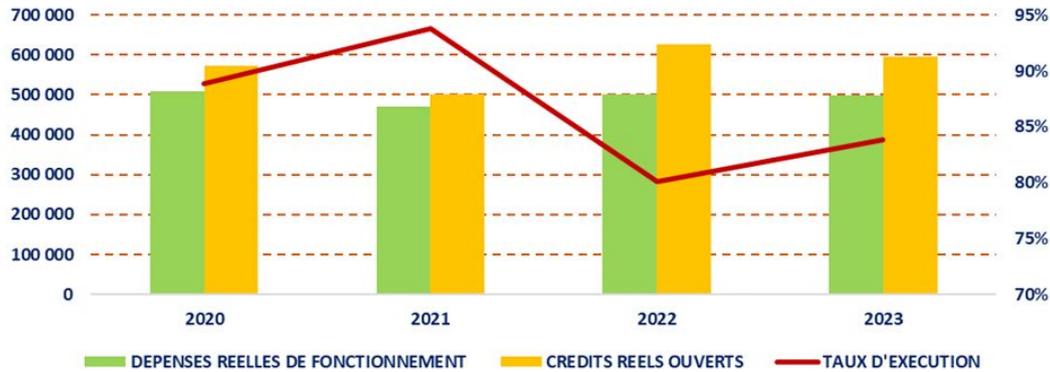
RESTES A REALISER	DEPENSES 2023	RECETTES 2023
SECTION DE FONCTIONNEMENT	<b>42 260,49</b>	<b>15 000,00</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Les recettes réelles de fonctionnement du budget annexe Culture de la Ville de Pierre-Bénite sont principalement issues d'une subvention versée par le budget principal de la Ville.

En moyenne, ce budget, qui est avant tout un budget de main-d'œuvre et de services, présente un taux d'exécution des crédits ouverts réels de fonctionnement de près de 90%. La vision rétrospective 2020/2023 de l'exécution des dépenses réelles de fonctionnement présentée ci-après, met effectivement cette caractéristique budgétaire en avant.

L'intégration de ce budget au sein du budget principal de la Commune de Oullins-Pierre-Bénite préservera cette caractéristique tout en facilitant l'entretien et la mise aux normes des structures d'équipement qui le composent : Théâtre et Cinéma.

### CREDITS REELS OUVERTS vs DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT



Je vous propose d'approuver le compte administratif 2023 tel que présenté ci-avant.

Considérant que le Maire a quitté la séance à l'issue de la discussion sur le compte administratif 2023,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à la majorité :

Contre :

Claude MOUCHIKHINE

Abstention(s) :

Michel BAARSCH - Nadine BADR-VOVELLE - Claire BELLISSEN - Benjamin GIRON - Alexandre HEBERT - Bernard JAVAZZO - Jean-Charles KOHLHAAS - Pierre-Marie MAUXION - Joëlle SECHAUD

**APPROUVE** le compte administratif 2023 tel que présenté dans le rapport synthétique et la maquette annexée au présent rapport.

**DONNE** tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire par :

Transmission en préfecture le / /

Mise en ligne le / /

Notification le / /

Jérôme MOROGE

Maire

Conseiller régional

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ**

**A OULLINS-PIERRE-BENITE**

**L'an deux mille vingt quatre, le neuf avril**

**Pour extrait certifié conforme,**

**Jérôme MOROGE**

**Maire**

**Conseiller régional**

**Le secrétaire de séance**

**Tassadit BELLABAS**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).*